



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2013

Présents : Christian BURNIER, Béatrice FOL, Philippe FOL, Gisèle MEYNET, Agnès HUYTON, Ludovic VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD, Jean-Pierre VUICHARD, François-Michel DREVET (arrivé à 20H35), Franck BURNET, Stéphanie PETIT-MUHLEMATTER (arrivée à 21 h).

Procurator(s) : M. Maurice VIOUD donne procuration à M. Christian BURNIER.

Mme Sophie TALLON donne procuration à Mme Agnès HUYTON.

Excusé : Roger VESIN.

Absents : Frédéric FOL

Secrétaire de séance : Franck BURNET

Le Compte-rendu de la réunion du 23 octobre 2013

est approuvé avec les remarques suivantes :

- 1) Monsieur F-M DREVET figurait dans la liste des présents et des excusés alors qu'il était présent.
- 2) Dans le paragraphe « *informations diverses* », relatif aux travaux de restructuration du bâtiment de la mairie, il avait été indiqué que l'Association Savigny A Venir avait déposé plainte auprès du service juridique pour non-conformité du Permis de Construire des travaux de la mairie. La responsable du Service Pôle Juridique de la DDT, à la requête de l'Association Savigny A Venir, a demandé que ses propos soient rectifiés afin de lever toute ambiguïté et précise donc par courriel que « que l'association Savigny avait fait un simple signalement et non un dépôt de plainte ».

I. Restructuration du bâtiment de la mairie : avenants

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux de restructuration du bâtiment de la mairie arrivent à terme et qu'il convient d'approuver des avenants relatifs à des travaux non prévus initialement, ou, relatifs à des travaux non réalisés. Il précise que tous les avenants n'ont pas encore été validés par l'économiste, notamment le lot terrassement (- 20 000 €), le lot Maçonnerie (- 12 000 €), le lot Charpente (- 4 000 €) et le lot électricité.

Il propose donc d'approuver les avenants suivants

- Avenant lot n°5 : Menuiseries Aluminium-Entreprise TMI

La modification des prestations pour ce lot porte le montant du marché initial à la somme de :

	HT	TTC
Montant initial du marché	52 510	62 801,96
Montant de l'avenant n°1	- 3 205	- 3 833,18
Montant du Marché	49 305	58 968,78

Le marché de l'entreprise TMI a donc diminué de 6,10 %

- Avenant lot N°8 Cloisons Doublages- entreprise Poncet Confort :

La modification des prestations pour ce lot comporte entre autre la fourniture et la pose de plafond sur l'ossature métallique (isolation dans les combles) et de la pose d'isolation en laine soufflée entre les deux murs de refend. Le montant du marché initial est donc porté la somme de :

	HT	TTC
Montant initial du marché	28 917,95	34 585,84
Montant de l'avenant n°1	+ 6 560,85	+ 7 846,78
Montant du Marché	35478,80	42432,64

Le marché de l'entreprise Poncet Confort a donc augmenté de 22,69 %.

- Avenant lot n°14 Carrelage Faïence : Solsystem :

La modification des prestations pour ce lot comporte entre autre la fourniture et la pose de faïence supplémentaires dans les sanitaires. Le montant du marché initial à est donc porté la somme de :

	HT	TTC
Montant initial du marché	28 265,61	33 805,67
Montant de l'avenant n°1	+ 901,20	+ 1 077,83
Montant du Marché	29166,81	34883,50

Le marché de l'entreprise Solsystem a donc augmenté de 3,19 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble de ces avenants et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

II. Budget primitif : décision modificative

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante

- Dépenses :

- cpte 6413 personnel non titulaire : + 10 000 €

- Recettes :

- cpte 7022 coupe de bois : + 10 000 €

III. Instruction des dossiers d'urbanisme : résiliation convention / DDT

La Commune de Savigny par délibération en date du 05 septembre 2007 avait décidé de confier à la Direction Départementale des Territoires l'Équipement (DDT) l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol. La DDT assurerait ainsi l'instruction des permis de construire, des permis d'aménager, des certificats d'urbanisme d'opération, des permis de démolir et des déclarations préalables.

L'État ne sera plus en mesure d'assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme. Le Conseil Municipal décide donc de résilier cette convention à compter du 1^{er} mars 2014 et de confier cette mission à la Communauté de Communes du Genevois.

IV. Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs.

Le recensement de la population se déroulera sur une période de 1 mois entre le 16 janvier et le 13 février 2014.

Pour pouvoir le réaliser dans les délais impartis, la commune doit recruter 2 agents recenseurs – la commune étant divisée en 2 districts – et assurer leur rémunération.

Le Conseil Municipal décide de verser à chaque agent une indemnité forfaitaire de 5,10 € / foyer recensé (qui comprend notamment 2 demi-journées de formation et le travail de recueil des données) et une indemnité pour frais kilométriques d'un montant de 70 € sera également versée à chaque agent.

V. Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2014.

L'agent occupant ce poste (Monsieur Pierre CHAUMONTET) sera mis à disposition de la commune de Jonzier-Epagny à 30 % ou 50 % en fonction des besoins des deux communes, un planning hebdomadaire sera établi afin de répartir le temps de travail de l'agent sur les deux communes.

VI. Informations diverses.

➤ Intercommunalité

- **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**

Les remarques des conseils municipaux et des administrés (registre d'enquête publique) ont été étudiées par le commissaire enquêteur. Son rapport et ses conclusions sur le SCOT sont consultables en mairie et sur le site internet de la Communauté de Communes du Genevois.

- **Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).**

Actuellement, les ressources de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) proviennent des 4 taxes au même titre que les communes. La CCG a la vocation transport qui engendre des dépenses considérables. Le but est que le développement de la CCG ne soit plus supporté par les 4 taxes mais par la CPU, ainsi les impôts de l'activité économique future sur le territoire de la CCG seraient versés directement à la CCG. Pour Savigny, l'enjeu est très minime puisque la taxe professionnelle représente 7 826 €.

- **Le transport scolaire** n'est plus financé par le Conseil Général et représente un déficit très important. Le coût supporté par les familles est un des moins élevés de la Région Rhône Alpes. La CCG réfléchit sur la mise en place d'un tarif basé sur le quotient familial.

- **SIVU du Complexe Sportif** : le permis pour la construction des vestiaires sera prochainement déposé. L'enveloppe des 300 000 € de travaux est maintenue.

- **SIVU des Écoles de Jonzier-Savigny** : le groupe de travail composé de l'équipe enseignante, des délégués de parents d'élèves, et des élus du SIVU, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, a validé nouveaux horaires pour la rentrée de septembre 2014 : 3H15 d'enseignement le matin et 2 H l'après-midi.

➤ **Urbanisme.**

Le Conseil Municipal prend connaissance des **dossiers d'urbanisme** suivants :

- Permis de Construire PITET Jean-François : maison individuelle - Murcier
- Permis de Construire CHAUMONTET Frédéric : maison individuelle – Chez Borgeat
- Déclaration Préalable SEPTOSKI Rémy : ouverture porte fenêtre - Cortagy
- Déclaration Préalable BARAT Christiane : division en vue de construire – Chez Borgeat

- **L'Association Savigny A Venir** a déposé un **recours gracieux** demandant le retrait du **permis de construire de la SCI le Château** relatif à la construction de maisons individuelles route du Château par la Société CAPELLI. Monsieur le Maire précise que, suite à la rencontre avec l'architecte conseil de la DDT, la Société CAPELLI a modifié son permis initial en prenant compte les remarques émises par l'architecte conseil, et de ce fait, Monsieur le Maire indique qu'il ne donnera pas suite à la demande de l'Association Savigny A Venir.

➤ **Accueil d'une stagiaire.**

La commune de Savigny va accueillir durant le mois de décembre une stagiaire intervenant dans le cadre du *"Pacte territorial pour l'emploi des personnes en situation de handicap dans les fonctions publiques de l'Etat, des collectivités locales et des établissements hospitaliers de la Haute-Savoie"*. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG74) a en effet mis en œuvre une formation préparant au métier de **"Secrétaire de mairie - agent administratif polyvalent"**.

➤ **Divers.**

Le repas des Aînés s'est déroulé le 24 novembre dernier au GAEC du Coucher du Soleil à Jonzier. La Chorale les « Troubad'Ours » a clôturé la rencontre par un concert.

Le Maire,
Christian BURNIER.



